

Charte d'utilisation des jeux vidéo à l'attention des usagers

- Une console de jeux est proposée aux usagers de la bibliothèque. Son utilisation est gratuite.
- L'accès à la console se fait sur remise d'une pièce d'identité ou d'une carte de lecteur en cours de validité. En échange, l'équipe de la bibliothèque remet une manette de jeu et installe le jeu choisi.
- Le choix des jeux sera soumis aux limitations d'âge légal mentionnées par la classification PEGI. L'utilisateur n'est pas autorisé à installer un jeu personnel sur la console de la bibliothèque. Tout changement de jeu au cours d'un créneau horaire devra être validé par l'équipe de la bibliothèque, qui est la seule habilitée à installer les jeux et à effectuer les manipulations sur la console.
- Le temps de jeu pour chaque usager est limité à 50 minutes par jour. En cas d'affluence, la bibliothèque peut mettre en place un système de réservation.
- Les usagers pourront être autorisés à sauvegarder leur progression sur la console ou sur un périphérique de stockage personnel. Néanmoins, la bibliothèque ne peut être tenue responsable en cas d'effacement de ces données.
- L'utilisateur s'engage à adopter une attitude modérée afin de ne pas gêner les autres usagers de la bibliothèque. L'équipe de la bibliothèque pourra mettre fin à la séance de jeu en cas de comportement excessif ou de non respect des règles de fonctionnement.
- Le matériel est vérifié par le bibliothécaire en fin de séance. Merci de signaler tout dysfonctionnement. La détérioration du matériel engage la responsabilité des utilisateurs qui devront le rembourser au prix de sa valeur marchande.

JEUX DISPONIBLES

